



PROCES VERBAL ET COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025

Etaient présents sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard MARTIN, Maire :
Monsieur Daniel FUHR, Madame Martine KREBS, Monsieur Richard OSTROWSKI, Madame Marie-Josée SCHWEITZER, Monsieur Emile REINHARD, Madame Martine JOHANN, Adjoints, Madame Marie-Thérèse PFEIFFER, Conseillère Municipale déléguée, Messieurs René SCHMIDT, Amar MAACHE, Louis DE CHIARA, Christian GAUER Mesdames Anne-Marie BOUTET, Nadine KELLER, Anne KAAS, Isabelle DEMOGEOT, Christine LUPIC, Monsieur Mathieu BECK, Madame Claire BLADT, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : Messieurs Jean-Philippe BOTT (Délégation de vote à M Daniel FUHR), Monsieur Jonathan OUTOMURO (Délégation de vote à Mme Claire BLADT), Madame Aurélie QUAI, Monsieur Samuel KREMER Conseillers Municipaux.

Ordre du jour :

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 30 OCTOBRE 2025.
2. COMMANDES PUBLIQUES
 - a. Marchés passés en délégation.
3. AFFAIRES FINANCIERES
 - a. Versement du solde de la subvention de fonctionnement à l'ASBH 2024 et acompte pour 2026
 - b. Financement du chantier d'insertion 2026 porté par l'ASBH.
 - c. Subvention de fonctionnement et subventions exceptionnelles aux associations locales au titre de l'année 2025.
 - d. Subvention de fonctionnement à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers 2025.
 - e. Loyer des logements communaux à compter du 01.01.26.
 - f. Loyer de la chasse communale pour la période du 2.2.2026 au 1.2.2027.
 - g. Récupération participation du Conseil de Fabrique pour la mise en place d'un parquet à l'église Ste Trinité.
 - h. Achat de terrains lieudit « Le Hérapel »
 - i. Demande de subvention au titre de la DETR 2026 : Aménagement des abords du Centre Social Daniel Balavoine.
4. BUDGET
 - a. Engagement des dépenses d'investissements 2026 avant le vote du budget ;
5. URBANISME
 - a. Droit de préemption : examen des déclarations d'intention d'aliéner.
 - b. Engagement de la commune pour la mise en place d'une gestion environnementale de la Trame bleue et verte.
6. DIVERS

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-Thérèse PFEIFFER est nommée secrétaire de séance.

Après les salutations d'usage, le quorum étant atteint Monsieur le Maire propose avant de passer à l'ordre du jour de rajouter le point 3.j « Régularisation foncière au 15 rue de Thédینگ»

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 30 OCTOBRE SEPTEMBRE 2025

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité par les membres présents à ladite réunion.

2. COMMANDES PUBLIQUES

b. Marchés passés en délégation

En application de l'article L5211-11 du Code Général de Collectivités territoriales, le Maire rend compte des marchés (du 30/10/2025 au 10/12/2025), passés en vertu des délégations données par le Conseil Municipal.

Le détail est exposé ci-après :

BUDGET	COMPTE	Libellé	Fournisseur	Montant devis TTC
Fonctionnement	61558 - autres biens immobiliers	Réparation du réfrigérateur du Schuman	MK FROID	633,60
	Total Fonctionnement			633,60
Investissement	2158/160 - autres installations, matériel et outillages techniques	Chariot à arceaux latéraux	WEBSILOR	699,26
	2158/160 - autres installations, matériel et outillages techniques	Auvent pour la Coulée verte	France ABRIS	5 789,00
	2188/160 - autres immobilisations corporelles	Mise en peinture des terrains de sport du gymnase du collège	CJ CONCEPT	4 698,00
	Total Investissement			11 186,26

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,
DECIDE

-de prendre acte des décisions du Maire.

3. AFFAIRES FINANCIERES

a. SOLDE 2024 : fonctionnement et actions du centre social et versement d'acomptes pour 2026

L'A.S.B.H. a présenté les réalisés 2024 dans les diverses actions menées dans le domaine social et en direction de la jeunesse. Après vérifications, concertations et analyses des demandes de subvention de l'ASBH, les aides de la Commune sont réparties comme suit :

-Fonctionnement du Centre Social de Cocheren :	115.000,00 €
-Actions CEJ :	47.500,00 €
-Actions Périscolaire	21.300,00 €
-Mercredi éducatif :	7.800,00 €
-Multi accueil :	105 000,00 €
-Chantier d'insertion :	<u>48.000,00 €</u>
TOTAL :	344.600,00€

Compte tenu des versements déjà effectués d'un montant de 200.000,00 €, l'ASBH sollicite un solde de subvention de 144.600,00 €.

Par ailleurs en tenant compte des réalisés, il est proposé au Conseil Municipal de reconduire les versements d'acompte mensuel de 20.000,00 €.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité
DECIDE

- de verser une subvention de 144.600,00 € à l'ASBH pour le solde des actions et le fonctionnement du Centre Social Daniel Balavoine 2024 ;
- de reconduire le versement d'acomptes mensuels sur dix mois et de fixer le montant pour l'année 2026 à 20.000,00 €.
- de voter les crédits correspondants ;

3. AFFAIRES FINANCIERES

b. Fonctionnement chantier d'insertion 2026

Monsieur le Maire propose de reconduire en 2026 le financement du chantier d'insertion sociale et professionnelle porté par l'ASBH pour un montant de 49.000 €.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité
DECIDE

- de reconduire en 2026 le financement du chantier d'insertion porté par l'ASBH à hauteur de 49.000 €.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention y afférente.
- de charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente

3. AFFAIRES FINANCIERES

c. Subventions de fonctionnement 2025 et subventions exceptionnelles aux associations locales

Après les explications données par Mme Martine KREBS sur les demandes de subventions des associations, il est proposé de verser les subventions de fonctionnement 2025 aux associations locales détaillées comme suit :

Comité d'Animation et de Gestion	300
Société des Mineurs	400
ACVG	300
Détente et Loisirs	300
Amis du Hérapel	2.200
Club Amitié Belle-Roche	350
Chorale Ste Cécile	350
Cercle Généalogique	250
Association Franco-Russe	250
Jardins ouvriers	300
AFRICAINS	250
Sté des Arboriculteurs	350
AAACVBR	700
Amis de la Santé	350
Club Marche « Les Ecureuils »	400
Sport et Loisirs	350
Ombres et lumières	250
Club épargne la Tirelire	250
LAKOTAS DANCERS	400
Art du Chi	250
LA FABRIQUE	250
Ass. DE DEFENSE DES SINISTRES	250
Entente sportive Cocheren	4.500
Entente sportive Cocheren licence jeunes	480
Art en Mouvement	250

Art en Mouvement licences jeunes	3.620
La Boule de Belle-Roche	250
Badminton	2.500
Badminton licences jeunes	800
Ecole Pesquet	520
TOTAL	21.970

Certaines associations ont sollicité des subventions exceptionnelles. Il est proposé au Conseil Municipal de verser les subventions exceptionnelles comme suit :

CAG	2.320
LES ECUREUILS	400
SPORT ET LOISIRS	100
LAKOTAS DANCERS	700
ES COCHEREN	650
LA BOULE DE BELLE ROCHE	150
TOTAL	4.320

Après avis favorable des Commissions réunies,

Appelé à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité,

Abstention de Mme Martine KREBS, Présidente du CAG,

Abstention de Mme Anne Marie BOUTET, Présidente de Art en Mouvement,

Abstention de Mme Claire BLADT, Présidente de La Fabrique,

DECIDE

- de verser les subventions de fonctionnement aux associations locales au titre de l'année 2025 détaillées ci-dessus, d'un montant total de 21.970 € ;
- de verser les subventions exceptionnelles aux associations locales au titre de l'année 2025 détaillées ci-dessus, d'un montant total de 4.320 € ;
- de voter les crédits correspondants ;
- de charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

3. AFFAIRES FINANCIERES

d. Amicale des sapeurs pompiers : subvention de fonctionnement 2025

Comme chaque année à pareille époque, il est proposé au Conseil Municipal de verser à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 € pour 2025.

Après avis favorable des Commissions réunies,
Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,
DECIDE

- de verser à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers une subvention de fonctionnement pour 2025 de 3.000,00 € ;
- de voter les crédits correspondants ;
- de charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

3. AFFAIRES FINANCIERES

e. Revalorisation des loyers des logements communaux au 1^{er} janvier 2026

Comme chaque année à pareille époque le Conseil Municipal est appelé à fixer l'augmentation des loyers à partir du 1^{er} janvier suivant. Compte-tenu des faibles coûts de location pratiqués par la commune, des travaux d'investissements et d'entretien réalisés dans les logements, il est proposé au Conseil Municipal de fixer la revalorisation à 1 % correspondant à l'indice officiel de référence du 3^{ème} trimestre des loyers 2025 (0,87%).

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,
Abstention de Mme Anne KAAS
DECIDE

- de revaloriser des loyers de logements communaux à 1 % à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- de charger Monsieur le Maire de notifier la présente aux locataires communaux.

DEBAT

Madame Anne KAAS souhaite savoir quels ont été les investissements réalisés dans les logements.

Monsieur le Maire indique que des travaux ont été réalisés récemment dans les logements impasse de la Forge à savoir les plafonds, les revêtements de sol ainsi qu'une rénovation partielle du toit en attente de la reprise totale prévue sur le prochain budget. Lorsqu'un locataire sort du logement des travaux généraux de rénovation sont généralement entrepris.

A citer également la mise en place de compteurs calorifiques dans les logements impasse de la Forge et Rue du Hérappel.

3. AFFAIRES FINANCIERES

f. Loyer de la chasse communale pour la période du 2 février 2026 au 1^{er} février 2027

La convention de chasse négociée de gré à gré avec la Société de Chasse « La Houlette » prévoit une revalorisation annuelle du montant du loyer en fonction de la variation de l'indice des baux fermage.

Il est proposé au Conseil Municipal de revaloriser de 3.746,16 € à 3.761,73 € le montant du loyer de la chasse communale pour la période du 2.2.2026 au 1.02 2027, l'indice des baux fermage étant passé de 122,55 en 2024 à 123,06 en 2025 (+ 0,42 %).

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,
DECIDE

- pour la période de location de la chasse communale allant du 2 février 2026 au 1^{er} février 2027, de fixer le montant du loyer à 3.761,73 € ;
- de charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente notamment de notifier la présente par courrier recommandé avec accusé de réception à la Société de Chasse « La Houlette » avant le 31 décembre 2025.

DEBAT

Monsieur le Maire informe, qu'en raison d'une prolifération des sangliers, une battue exceptionnelle aura lieu le dimanche 14 décembre dans la forêt de Ditschviller entre 13h30 et 15 h.

3. AFFAIRES FINANCIERES

g. Participation du Conseil de Fabrique pour la mise en place d'un parquet à l'église Ste Trinité.

Le parquet de l'Eglise Ste Trinité était atteint par un parasite sur la quasi-totalité de la surface et il était donc nécessaire de prévoir son remplacement. Le devis des travaux est fixé à 53.620,80 €. Les travaux ont débuté et devraient être terminés pour le 15 décembre.

Le Conseil de Fabrique propose de participer financièrement à hauteur de 44.000,00€.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,
DECIDE

- d'accepter la participation financière du Conseil de Fabrique d'un montant de 44.000,00€ ;
- de charger Monsieur le Maire de recouvrer cette somme sur l'exercice 2026.

3. AFFAIRES FINANCIERES

h. Achat de terrains lieu dit Hérapel

Madame Marie-France PIAGGESI domiciliée à FORBACH – 2 rue Jean Monnet a par courrier en date du 5 juin 2025 proposé à la commune le rachat de cinq parcelles d'une surface totale de 39a11.

Madame Marie-France PIAGGESI proposait à la Commune de vendre ces terrains à 45 € de l'are.

Au vu des estimations faites par les domaines pour ce type de parcelle, Monsieur le Maire a présenté une contre-proposition à Mme PIAGGESI pour un montant de 40 € l'are, montant validé par courrier réponse du 8 novembre 2025.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de valider le prix de 40 € l'are et d'acquérir ces parcelles pour un montant total de 1.564,40 €.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité
DECIDE

- d'acquérir les parcelles de Madame Marie-France PIAGGESI cadastrée
 - * section 11 n° 112 d'une surface de 6a72
 - * section 11 n° 113 d'une surface de 3a83
 - * section 11 n° 114 d'une surface de 4a07
 - * section 11 n° 160 d'une surface de 12a22
 - * section 11 n° 161 d'une surface de 12a27au prix de 1.564,40 € et de prendre en charge les frais d'acte et notariés ;
- de voter les crédits correspondants;
- de charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente et de l'autoriser à cet effet à signer l'acte notarié à intervenir.

DEBAT

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de terrains situés sur le Hérapel dans l'emprise des secteurs en cours d'études pour la mise en valeur du site touristique. Ce projet devrait se faire sur le budget 2026 par la Communauté d'Agglomération de Forbach.

Madame DEMOGEOT interroge quant à l'emplacement exact des terrains.

Monsieur le Maire indique qu'ils se trouvent sur le plateau en haut des escaliers qui mènent à la chapelle Ste Hélène.

3. AFFAIRES FINANCIERES

i. Demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2026 : Aménagement des abords du Centre Social Daniel Balavoine

Par courrier du 13 novembre 2025, Monsieur le Préfet nous informait que la date limite de dépôt de dossier des demandes de subvention au titre de la DETR -

(Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) est fixée au 15 décembre 2025.

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du Centre Social Daniel Balavoine, il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention pour l'aménagement des abords. L'avant projet a été estimé par l'architecte de Espace Architecture à un montant de 440.000 € H.T soit 528.000 € TTC.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité
DECIDE

- de solliciter la subvention de 50 % au titre de la DETR/DSIL 2026 susceptible d'être attribuée pour ces travaux d'aménagement;
- de s'engager à prendre en charge la dépense résiduelle non couverte par la subvention sur fonds propres communaux ;
- de charger Monsieur le Maire de la présente et lui DONNE tous pouvoirs à cet effet.

3. AFFAIRES FINANCIERES

j. Régularisation foncière au 15 rue de Théding

Par délibération du 30 octobre 2025 le Conseil Municipal avait validé la régularisation foncière du 15 rue de Théding pour le compte de Mme LAHMAR.

En raison d'impératif lors de la vente de la maison notamment dû au fait que certains héritiers vivaient à l'étranger, la vente a dû intervenir sans attendre cette régularisation.

Par mail du 17 novembre dernier, Maître Philippe FRANCOIS, notaire, sollicite la modification de la précédente délibération afin que la cession à titre gratuit se fasse directement au nom des nouveaux propriétaires à savoir Monsieur Jean-Marc GIRINELLI et Madame Meghann DI SALVO, chacun pour une moitié indivise.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider cette régularisation.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité
DECIDE

- de régulariser la situation foncière en cédant gratuitement à Monsieur Jean-Marc GIRINELLI et Madame Meghann DI SALVO, chacun pour une moitié indivise, domiciliée 15 rue de Théding à Cocheren, la partie 1 de la parcelle cadastrée section 2 N° 029 d'une contenance de 0 are 50.
- de charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente et de l'autoriser à cet effet à signer l'acte de vente y afférant.

4. BUDGET

a. Autorisation d'engagement des crédits avant le vote du budget 2026

Vu les dispositions de l'article 125 de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988,
Vu l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales,
Il est proposé d'autoriser l'engagement de crédits d'investissement par anticipation
au budget 2026.

Les comptes concernés sont les suivants :

ARTICLE	OPERA- TION	LIBELLE	Crédits ouverts au BP 2025 hors RAR	Crédits pouvant être ouverts au titre de l'article L1612-1 du CGCT
16		Emprunts et dettes assimilées	1 500,00 €	375,00 €
165	OFPI	Dépôts et cautionnements reçus	1 500,00 €	375,00 €
20		IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	132 000,00 €	33 000,00 €
202	160	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	20 000,00 €	5 000,00 €
2031	160	Frais d'étude	5 000,00 €	1 250,00 €
2031	307	Frais d'étude	100 000,00 €	25 000,00 €
2051	160	Concessions et droits similaires	7 000,00 €	1 750,00 €
21		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	314 000,00 €	78 500,00 €
2121	160	Plantations d'arbres et d'arbustes	5 500,00 €	1 375,00 €
2121	199	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 000,00 €	250,00 €
2128	199	Autres agencements et aménagements de terrains	43 000,00 €	10 750,00 €
21316	154	Equipements du cimetière	67 000,00 €	16 750,00 €
21318	160	Autres bâtiments publics	20 000,00 €	5 000,00 €
2138	160	Autres constructions	35 000,00 €	8 750,00 €
2152	160	Installations de voirie	56 000,00 €	14 000,00 €
21538	305	Rénovation EP	5 000,00 €	1 250,00 €
21568	160	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	6 000,00 €	1 500,00 €
21568	226	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	8 500,00 €	2 125,00 €
21578	160	Autre matériel et outillage de voirie	1 000,00 €	250,00 €
2158	160	Autres installations, matériel et outillage techniques	2 000,00 €	500,00 €
2158	199	Autres installations, matériel et outillage techniques	15 000,00 €	3 750,00 €
2183	160	Matériel de bureau et matériel informatique	1 000,00 €	250,00 €
2184	160	Mobilier	1 500,00 €	375,00 €
2184	228	Mobilier	37 000,00 €	9 250,00 €
2188	160	Autres immobilisations corporelles	2 000,00 €	500,00 €

2188	228	Autres immobilisations corporelles	7 500,00 €	1 875,00 €
23		IMMOBILISATIONS EN COURS	2 219 600,00 €	554 900,00 €
2313	307	Constructions	2 207 000,00 €	551 750,00 €
2315	306	Installations, matériel et outillage techniques	12 600,00 €	3 150,00 €

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,
DECIDE

- d'autoriser par anticipation, l'inscription au budget 2026 des crédits dont la liste et l'affectation sont détaillées ci-dessus, et qui n'excèdent pas le quart de ceux inscrits en 2025.

5. URBANISME

a. Droit de préemption : examen des déclarations d'intention d'aliéner

Le Maire fait état des décisions qu'il a prises de ne pas faire usage du Droit de Préemption Urbain (DPU) dans le cadre des DIA traitées depuis la séance du Conseil Municipal du 30 octobre 2025.

DATE DIA	ADRESSE DU BIEN	B/NB	Superficie	MONTANT DE LA TRANSACTION
03/11/2025	62 rue Général de Gaulle	B	8a83	140.000 €
03/11/2025	7 impasse des Jasmins	B	6a70	78.000 €
18/11/2025	11 rue des Pinsons	B	6a04	122.000 €
27/11/2025	6 impasse des Muguets	B	6a48	190.000 €

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité
DECIDE

- de prendre acte des décisions du Maire.

5. URBANISME

b. Engagement de la commune pour la mise en place d'une gestion environnementale de la Trame bleue et verte

La Trame Verte et Bleue (TVB) constitue un outil de gestion du territoire et de préservation de la nature et des paysages au niveau local. Elle forme un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques. La TVB représente l'ensemble des espaces naturels à enjeu (appelés « réservoirs de biodiversité ») reliés – ou non- entre eux par des espaces de déplacement (appelés « corridors »). La composante « verte » fait référence aux milieux terrestres (boisements, prairies...), tandis que la composante « bleue » est constituée des rivières, plans d'eau et zones humides. Ces deux composantes sont indissociables l'une de l'autre.

Dans ce cadre, la commune de COCHEREN a validé par délibération du 13 juin 2025 la création d'un verger communal constitué de 10 arbres fruitiers ainsi que l'acquisition de parcelles en zone humide en bordure du Cochererbach et à proximité du verger communal.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité
DECIDE

- de donner son accord de principe pour s'engager dans la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue ;
- de s'engager à entretenir, protéger et pérenniser d'une manière durable les actions réalisées :
 - Par l'inscription dans les documents d'urbanismes lors de leurs prochaines révisions ;
 - Par l'entretien et la gestion durable des plantations ;
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces utiles à cette affaire.

6. DIVERS

Monsieur le Maire fait un rapide compte rendu de l'état d'avancement des travaux au Centre Social Daniel Balavoine. Malgré un retard d'environ un mois en raison des travaux de toiture notamment, on peut observer déjà de grands changements. Les espaces ont été redimensionnés en fonction des demandes et besoins des associations. La grande salle est lumineuse avec un grand espace de rangement pour les tables et bancs, des sanitaires et une nouvelle cuisine traiteur fonctionnelle.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 19h30.

LE MAIRE :

Jean-Bernard MARTIN

LA SECRETAIRE DE SEANCE

Marie-Thérèse PFEIFFER